

SARL 3A IMMO

Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 EUROS

Siège social : 18 MONTEE DES OLIVIERS
30200 BAGNOLS SUR CEZE

RCS AVIGNON : en cours d'immatriculation

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

ETABLI DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 223-36 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LA VALEUR DE L'APPORT EN NATURE

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui m'a été confiée par Monsieur Adrian GARCIA, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur de son matériel d'exploitation.

1-Exposé préalable : Caractéristiques de l'apporteur et de la société en formation :

1-Descriptif de l'apporteur :

Monsieur Adrian GARCIA

De nationalité Française

Né le 23 Avril 1992 à BAGNOLS SUR CEZE (30).

Demeurant et domicilié à BAGNOLS SUR CEZE (30200), 18 Montée des Oliviers

Célibataire.

2-Descriptif de la société en formation :

3A IMMO

Société A Responsabilité Limitée

au capital de 100 EUROS

Siège social : 18 Montée des Oliviers – 30200 BAGNOLS SUR CEZE

RCS NIMES : en cours

Date d'effet au 1^{er} février 2024

Le capital social est divisé en 100 parts sociales de 1 euros chacune.

2- Apport en nature :

L'apport en nature représente 50 parts sociales numérotées 1 à 50 de la SCI AG INVEST (Siren 909 487 514) immatriculée auprès du greffe de Nîmes, sans activité pour le moment.

1- Origine des apports :

Il est fait apport, en pleine propriété, par Monsieur Adrian GARCIA, de l'ensemble du matériel énuméré ci-dessus.

2- Evaluation des apports :

La valeur de l'apport a été déterminée de la façon suivante :

La société AG INVEST n'ayant pas encore démarré son activité, la valorisation est faite au nominal des parts.

Ces parts sociales sont donc estimées à la valeur de 100 €, valeur retenue comme apport à la société en formation.

3- Avantages particuliers :

Aucun avantage particulier n'a été porté à ma connaissance.

4- Vérifications effectuées et appréciation :

L'apporteur en estimant 100 € la valeur totale de son apport en parts sociales ne me paraît pas avoir surestimé celui-ci.

5-Conclusion :

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes professionnelles applicables en France de la Compagnie des Commissaires aux Comptes.

Je n'ai pas d'observation particulière à formuler sur la valeur globale de l'apport décrit ci dessus dont le total s'élève à 100 €.

Fait à Bagnols sur Cèze le 15 Février 2024,

Le Commissaire aux Apports

Nicolas LEYMONIE
Expert - Comptable
Commissaire aux Comptes
Près La Cours d'Appel de NÎMES
520, av. Roger Salengro
30200 BAGNOLS / CEZE
06 33 37 58 15
Siret 504 30 1094 00057 - Code APE 6920Z

